

MUNICIPALITE

COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL

Complément d'informations quant aux relations entre l'EFRE et la commune de Renens

Renens, le 4 octobre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais préciser ce qu'on peut dire aujourd'hui des relations que nous entretenons avec l'EFRE (l'Entraide Familiale de Renens et environs), ceci en complément à la réponse apportée le 28 juin dernier à la question de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz.

La Municipalité, par son service de la Sécurité sociale, a des contacts très réguliers avec l'EFRE. Elle examine et valide le budget annuel de la garderie et des jardins d'enfants et rencontre 2 à 3 fois par an les responsables éducatifs et administratifs des lieux d'accueil, afin d'aborder les questions ou problèmes à régler. L'examen annuel des comptes est confié à une fiduciaire depuis quelques années.

Par ailleurs, des contacts réguliers et professionnels ont lieu entre la directrice des lieux d'accueil de l'EFRE (la garderie la Farandole, les jardins d'enfants les Lapins Bleus et Pinocchio) et celle des lieux communaux (les garderies du Tournesol et des Globe-Trotteurs), permettant de développer une collaboration fructueuse et prometteuse pour l'avenir.

De plus, le canton mettant sur pied une politique incitative, avec d'importantes subventions à la clé, en matière de création de places d'accueil de jour des enfants, des démarches sont en cours avec l'EFRE et la commune de Crissier, dans le but de constituer un réseau LAJE dont les institutions membres fonctionneront sur des bases similaires.

Enfin, pour être complet, nous informons votre Conseil que la Municipalité a récemment mandaté le service de la Sécurité sociale pour examiner, avec le service du Personnel et le comité de l'EFRE, l'opportunité de reprendre la gestion des 3 lieux d'accueil petite enfance de l'EFRE et d'en faire des structures d'accueil communales.

Ce rapprochement est actuellement à l'étude par un groupe de travail mixte et, si il se concrétise, fera l'objet d'un préavis devant votre Conseil en temps opportun.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.) Jean-Daniel Leyvraz